



Une nouvelle taxe qui assomme les entreprises franciliennes !

Alors que le Gouvernement avait annoncé une « pause fiscale » pour l'année 2015, le MEDEF Île-de-France regrette qu'une nouvelle taxe sur les parkings de bureau s'abatte sur les entreprises franciliennes.

Les entreprises d'Île-de-France ont jusqu'à aujourd'hui, mardi 1er septembre, pour s'acquitter de la taxe additionnelle sur les aires de stationnement, ajoutée à la taxe sur les bureaux par le Gouvernement dans le projet de loi de finances 2015.

Cette taxe, qui vise à financer les investissements de transports dans le cadre du Grand Paris, concerne les surfaces de stationnement, couvertes ou non, annexées aux locaux à usage de bureau. D'un montant allant jusqu'à 4,22 €/m²/an pour Paris et les Hauts-de-Seine, elle va peser à hauteur de 60 millions d'euros sur les entreprises franciliennes, déjà soumises à une pression fiscale qui entrave la compétitivité de la région.

Si les entreprises disposant d'une surface de parking inférieure à 500m² sont exemptées du dispositif, le MEDEF Île-de-France souligne que le secteur du transport est en revanche particulièrement touché. A titre d'exemple, cette nouvelle taxation représente plusieurs dizaines de milliers d'euros par an pour les autocaristes - un autocar nécessitant 60m² de surface de parking, un très mauvais signal envoyé à une profession qui n'a déjà pas pu bénéficier du suramortissement des investissements de 140%.

Comme le rappelle la présidente du MEDEF Île-de-France, Agnès Lo Jacomo, « *une fois de plus, ces mesures ne sont pas de nature à rassurer les entreprises dans un contexte difficile.* »

Or, avec le remboursement de la moitié du PASS Navigo ainsi que le versement transport (qui a par ailleurs également augmenté au 1er juillet dernier), les entreprises franciliennes contribuent déjà très largement au financement des infrastructures de transport en commun.

CONTACT PRESSE :

Rosie ADONE-BORDET

Directrice de la Presse et de la Communication

Tél. 01 40 55 12 51 - Port. 06 19 57 48 52

rosie.bordet@medef-idf.fr